

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 19 JUIN 2025, A 19H30,
AU SWISS TECH CONVENTION CENTER A L'EPFL A ECUBLENS

☆☆☆☆☆

PRESIDENCE : Monsieur Claude WAELTI, président

PARTICIPATION : 592 personnes, dont 525 sociétaires

**Si vous souhaitez accéder au procès-verbal complet, veuillez nous contacter
directement à l'adresse mail : schl@schl.ch**

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS
2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024
3. ALLOCUTIONS
4. COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITE 2024
5. AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2024
6. DECHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7. MODIFICATIONS DES STATUTS
8. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
9. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION
10. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
11. DIVERS

☆☆☆☆☆

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le président ouvre cette 104^e Assemblée générale à 19h35, en souhaitant la bienvenue aux participant·e·s.

Le président constate qu'à l'exception de Mme Vanessa Benitez Santoli, excusée, tous les membres du Conseil d'administration sont présent·e·s. La fiduciaire Ernst & Young, Organe de révision, est représentée par M. Blaise Wägli, expert-réviseur agréé.

Il accueille également Me Alain Légeret, notaire à Lausanne, qui rédigera le procès-verbal authentique des délibérations sur les statuts, point 7 de l'ordre du jour.

Il salue la présence de personnalités qui nous font l'honneur d'être parmi nous, au nombre desquelles :

- Madame Spack Isenrich, syndique de Bussigny,
- les représentants de sociétés coopératives et amies de la région,
- les représentants de la BCV, de la Banque Migros et de la Banque Cler,
- les deux membres de la commission immobilière de la Ville de Lausanne,
- plusieurs architectes chargés de nos projets,
- d'ancien·ne·s membres du Conseil d'administration.

Désignation des scrutateurs :

Sous la conduite de M. Olivier Bolay en charge du bureau de vote, sept membres du personnel de la SCHL assureront le comptage des voix dans les secteurs qui leur sont attribués. Il s'agit de MM. Thierry Bandelier, Maxime Duvoisin, Paul Lechevallier, Daniel Pantillon, Denis Rime, Daniel Rimensberger et Antonio Rodriguez.

L'Assemblée est valablement constituée et aucune proposition devant faire l'objet d'un vote n'a été adressée au Conseil d'administration.

Le président propose de passer à l'ordre du jour.

2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024

Le procès-verbal, qui pouvait être demandé auprès de l'administration ou consulté sur le site internet de la coopérative, n'est pas lu. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Le président précise que les diverses demandes exprimées à l'issue de notre dernière assemblée ont été suivies d'effets à satisfaction des locataires concernés par des cas dont la portée était limitée à leurs immeubles.

Sur un plan collectif, nous avons décidé d'autoriser la pose de filets pour chats sur les balcons. Ces installations doivent être homologuées par notre service de gérance et sont posées aux frais du locataire. Plusieurs filets ont déjà été installés.

3. ALLOCUTION DE MONSIEUR WAELTI

Le président adresse les propos suivants à l'Assemblée :

"Mesdames et Messieurs, je me suis posé cette question : à quoi donc sert la SCHL ?

Et les réponses possibles dépendent évidemment du point de vue que l'on adopte.

Les locataires parmi vous savent bien que leurs logements sont meilleur marché que ceux de leur quartier. Vous savez qu'ils sont bien entretenus et qu'il y fait généralement bon vivre.

Nos sociétaires ont l'espoir de disposer un jour d'un logement, ou manifestent l'expression d'un soutien financier à notre cause, ou, plus simplement, ils apprécient un placement au rendement sûr et régulier. Et on ne peut exclure un peu des trois.

Pour ses employés, la SCHL représente le moyen de gagner sa vie, mais aussi la possibilité d'y travailler avec passion, en sachant que tout ce qu'on y fait est au noble service du bien commun. Ce n'est pas si fréquent dans les milieux immobiliers et c'est notre fierté.

Pour la population en général, la SCHL est un espoir de pouvoir un jour se loger à des conditions acceptables, voire avantageuses.

En faveur de l'environnement, la SCHL effectue sa transition énergétique. Elle va plus vite que bien des propriétaires et consent plus d'investissements, dont une part importante n'impacte pas les loyers. Ce qui est notre choix en faveur des habitants.

Et les pouvoirs politiques lausannois, que pensent-ils de nous ?

Je m'interroge sur leur perception. Car lorsque nos autorités ont décidé des critères d'attributions des terrains de Métamorphose, elles nous ont ramenés à deux reprises au simple rang d'investisseurs d'utilité publique. Nous ne sommes plus dignes de la qualité d'être une coopérative.

Ce titre est réservé à Lausanne aux coopératives dites d'habitants. Celles qui favorisent la réunion de coopérateurs motivés par l'expérience de construire, soutenus par des bureaux d'architectes qui en sont les sponsors et même souvent les initiateurs. Et ces bureaux obtiendront ainsi un mandat rémunérateur, sans risquer l'élimination lors d'un concours d'architecture. Les futurs habitants devront aussi investir bien plus de fonds propres que ceux que nous demandons à nos membres, et ce dès le début de l'aventure. Ce modèle seul est digne des faveurs de nos élus. Nos 8200 membres ne sont-ils pas intéressants ?

C'est ainsi que la deuxième étape de Métamorphose a vu, cette fois, la totalité des parcelles de logement à loyer abordable être réservée à des coopératives d'habitants, exclusivement. Rien pour les coopératives traditionnelles.

Mais nous n'allons pas nous décourager et nous maintenons que la croissance continue de notre coopérative d'habitation reste un devoir, et qu'il faut toujours plus l'exercer dans tout le canton. Ne pas grandir, au mépris de nos possibilités, serait un gâchis. Ce serait le reniement de notre but séculaire. C'est d'ailleurs cette intention de prendre en compte les besoins d'une large population qui nous distingue de la quasi-totalité des coopératives d'habitants. Nous ne sommes pas facilement remplaçables et nos autorités seraient bien inspirées de s'en souvenir lorsqu'il leur reste des terrains destinés au logement de la classe moyenne.

Mais fort opportunément, la ville de Lausanne sait où nous trouver lorsqu'elle doit vendre des immeubles qu'elle a préemptés et qu'il faudra assainir tout en respectant des loyers plafonnés par la loi. Le conseil communal devra bientôt se prononcer sur la vente de quelques immeubles.

Nous avons accepté de soutenir la collectivité et nous nous engageons à acheter quatre de ces bâtiments qui seront ainsi soustraits définitivement à la spéculation. Comme à notre habitude, nous allons les assainir et protéger leurs habitants. Mais il faudra beaucoup de

temps pour que nos membres actuels puissent accéder à ces immeubles bien situés, qui sont actuellement habités. Car nous ne mettrons personne à la porte, dans le respect de nos valeurs.

Aujourd'hui, la construction de nouveaux immeubles est presque systématiquement ralentie par des recours multiples, voire empêchée par des référendums populaires. Nous devons aussi nous résoudre à grandir par des acquisitions d'immeubles à assainir.

Je vous assure que nous ferons tout notre possible pour convaincre nos autorités lausannoises de reconsidérer leur pratique, car notre ville d'origine mérite aussi que la SCHL contribue au bien-être de sa population."

4. COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Gouvernance

Lors de notre assemblée précédente, nos deux directeurs MM. Vetsch et Brülhart, respectivement en charges des finances et de l'immobilier, ont été présentés. Leur Comité de Direction est désormais au complet avec Madame Coralie RoCHAT en charge de la communication, Mme Julia Bergaz qui a la responsabilité des ressources humaines et M. Boris Berger celle de la gérance.

Pour la première fois de son histoire, la SCHL est fière de compter des femmes au sein de sa direction opérationnelle.

Sous la conduite de ce CoDir, l'activité de la SCHL s'est développée avec dynamisme et un effort de formation et animations très important a été consenti pour et par tout le personnel, avec près de 1'300 heures consacrées à préparer la SCHL de demain.

Cette organisation de conduite implique de réviser le nom de notre Comité de Direction issu du Conseil d'administration. Ce comité de miliciens a dirigé la SCHL durant plus de 70 ans, puis, sans changer de nom, a accompagné la Direction longtemps assumée par M. Virchaux, lui-même directeur. Mais aujourd'hui, il est proposé de rebaptiser cet organe en Bureau du Conseil, avec des prérogatives inchangées, mais une réduction du nombre de ses séances. La SCHL n'aura ainsi plus qu'un seul CoDir.

Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour assumer ses tâches de surveillance et procéder aux nominations et élections. Il a adjugé des travaux, validé les comptes et plans d'investissements. Il a fixé les loyers et leurs modifications.

Les nombreux projets et travaux en cours on fait l'objet d'analyses et autorisations par notre Conseil tout au long de l'année. Ils vous seront exposés plus tard par M. Brülhart.

Sociétariat et Capital social

L'arrivée de nouveaux membres, hormis les enfants de sociétaires et concubins, est désormais liée à l'obtention d'un logement. Cette croissance est ralentie depuis 2023.

Personnel de la SCHL

L'effectif de notre personnel est adapté à nos besoins actuels et nos perspectives de développement. Nous comptons 48 employé·e·s à l'administration (équivalant 43.5 pleintemps) et 108 employé·e·s à la conciergerie.

Évolution des charges financières

Ces 20 dernières années, lors des descentes de taux, la SCHL a accordé des baisses par milliers. Mais le taux de référence était remonté à 1.75 % en 2024 et nous avons dû notifier 1'311 hausses.

Ces hausses ont été pratiquées avec modération, le plus souvent en se limitant aux seuls effets de l'IPC et du taux hypothécaire. Nous n'avons pratiquement jamais appliqué de hausses possibles liées aux variations de charges d'immeubles.

La bonne nouvelle est le retour du taux à 1.5%, qui permettra d'allouer des baisses en 2025 lorsque les calculs démontrent que c'est possible.

Le président cède la parole à M. Daniel Brülhart pour la thématique des bâtiments. Les comptes et informations financières seront ensuite présentés par M. Boris Vetsch.

Il reprendra la parole pour procéder aux votes et clore la séance.

M. Brülhart souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Projet en cours

Boisy

Cette rénovation est un bel exemple de réussite de nos objectifs. Les travaux des deux premiers immeubles de ce groupe sont terminés et le troisième est en cours de rénovation.

Les travaux de rénovation consistent principalement en l'isolation complète des façades, toitures et fenêtres aux normes Minergie P, la pose de panneaux solaires en toiture, la réfection des aménagements extérieurs pour favoriser la biodiversité ainsi que la convivialité, l'accessibilité pour les PMR à tous les appartements et locaux, la création de logements adaptables pour les seniors, des nouveaux locaux à vélos facilement accessibles et le réemploi de matériaux et appareils afin de réduire le gaspillage.



Politique de développement

Notre mission consiste à offrir durablement des logements abordables, de qualité, dans une approche non spéculative et humaine.

Aujourd'hui, nos enjeux prioritaires sont de répondre à la crise du logement, réduire notre empreinte carbone CO₂ et favoriser le "bien-habiter" et la mixité sociale.

On peut répondre à ces trois enjeux de société directement, en tant que Société Coopérative d'Habitation, grâce à une vision avec les horizons stratégiques suivants : 2030, 2035 et 2050.

Nos objectifs clés sont notamment plus de logements abordables, plus de rénovations et plus de bien-être des locataires.

Les axes d'action pour y arriver sont les suivants :

- des rénovations énergétiques massives et ciblées,
- des nouvelles constructions dans les quartiers stratégiques (donc là où nous pouvons offrir des loyers vraiment plus bas que le marché),
- des acquisitions ciblées pour retirer des immeubles du marché spéculatif,
- et également offrir des services en soutien à d'autres coopératives (gestion, comptabilité, MO déléguée, etc.).

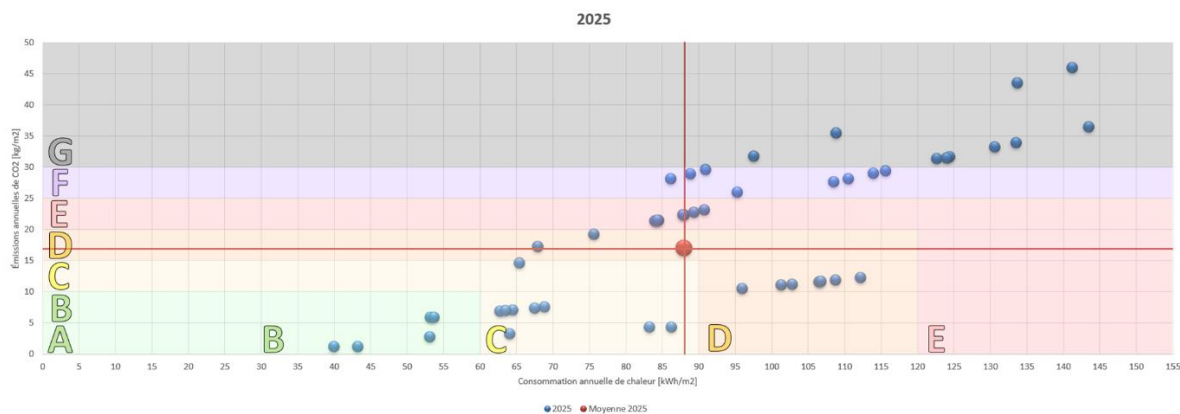
Grâce à son engagement, la SCHL se positionne clairement comme leader romand du logement durable et abordable, en lien avec les objectifs du Canton, de la Confédération et de l'ONU. On peut en être fier.

La SCHL a besoin de femmes et d'hommes engagés dans leur travail. M. Brülhart remercie tous les collaborateurs et les organes de la SCHL pour leur engagement.

Énergie et CO₂

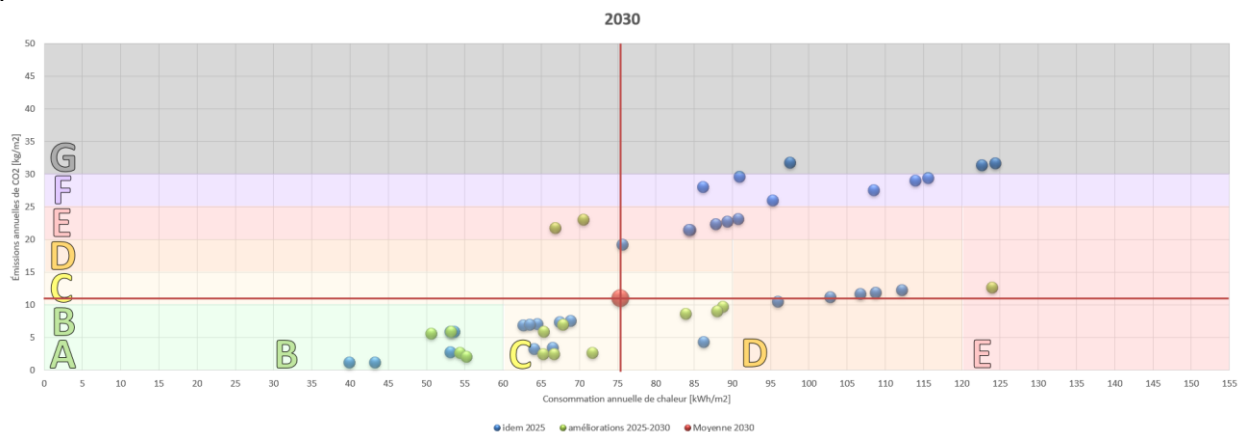
M. Brülhart présente la stratégie globale visée par le Conseil. Les graphiques projetés illustrent l'optimisation des étiquettes CECB du parc immobilier. Ils tiennent compte du parc immobilier au 1^{er} janvier 2025. Les nouveaux immeubles à construire ou à acquérir ne sont pas inclus.

Chaque groupe d'immeubles SCHL est un point bleu. Sur l'échelle horizontale, de gauche à droite, ils se situent selon leur efficacité énergétique, selon des étiquettes de A à E. Sur l'échelle verticale, de bas en haut, ils se situent selon leurs émissions de CO₂, selon des étiquettes de A à G. La moyenne de notre parc immobilier se situe en rouge au centre. Voici la situation en 2025 :

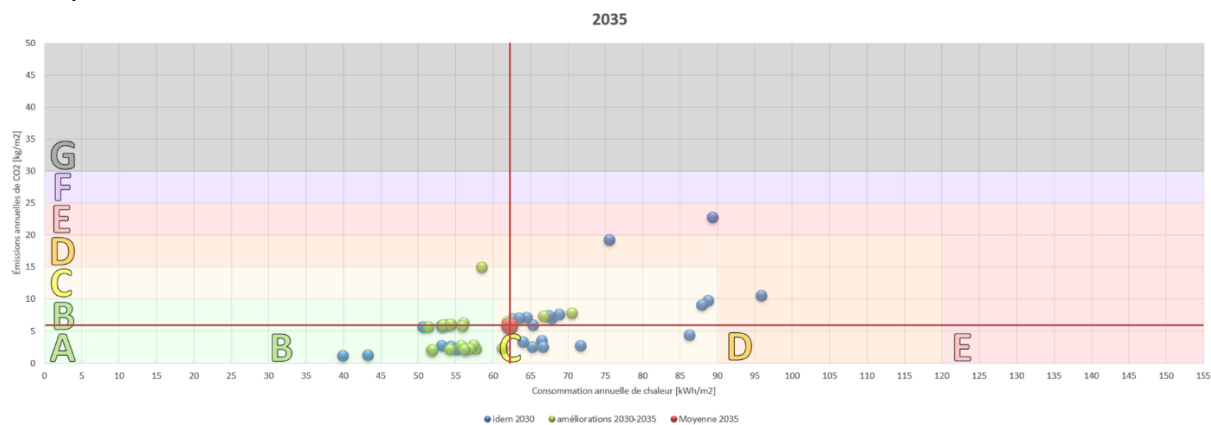


Prévision pour 2030 : grâce à la rénovation de 9 groupes d'immeubles et le changement de chaudière dans 6 autres, nous allons réduire les émissions globales de CO₂ du parc

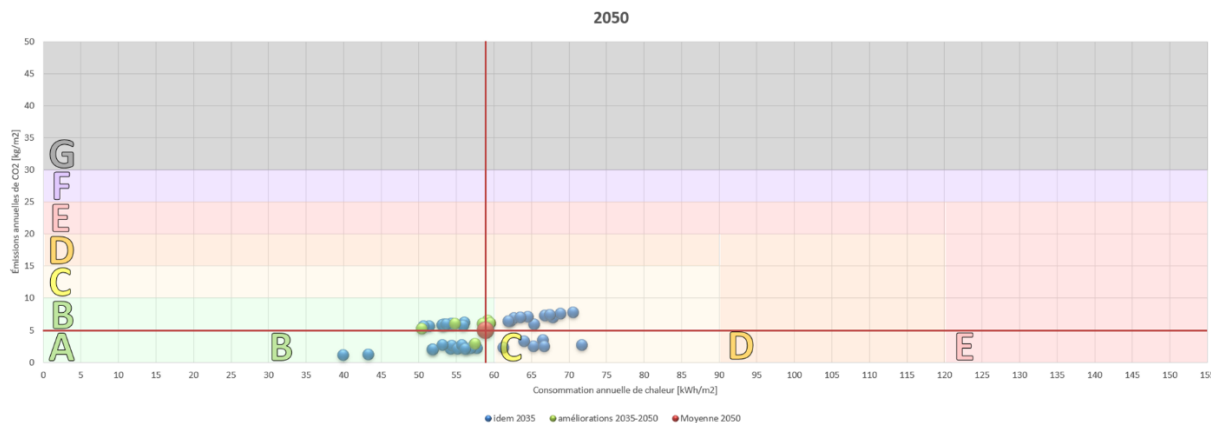
immobilier de la SCHL de 25% d'ici 2030 , soit une baisse de plus de 1'000 tonnes de CO₂ par an :



La perspective 2035 consiste en la rénovation de 20 groupes d'immeubles supplémentaires, ce qui permettra une réduction des émissions de CO₂ de 50% par rapport à aujourd'hui. 1'300 logements auront ainsi été améliorés énergétiquement en 10 ans, soit plus de 50% du parc immobilier. On aura ainsi dès 2035 un parc immobilier globalement exemplaire en termes de durabilité environnementale :



Enfin l'objectif 2050 : l'atteinte de la neutralité carbone. Il s'agit du net 0, c'est-à-dire que les émissions CO₂ sont compensables sous un certain seuil :



Rénovations à venir

Les prochaines rénovations programmées concernent les groupes suivants :

Granette

Une rénovation complète des deux immeubles datant de 1987, comprenant 52 logements.

Le dossier d'enquête a été déposé en mars 2025.

Cour

La rénovation complète de ce groupe de trois immeubles construits en 1926. 64 logements seront concernés.

Le dossier d'enquête a été déposé en février 2025.

Praz-Séchaud

Une rénovation énergétique de quatre immeubles datant de 1994 et abritant 53 logements.

Le dossier d'enquête a été déposé en janvier 2025.

Fleurettes

La rénovation complète de trois immeubles datant de 1928. 22 logements et une crèche seront concernés.

Le dossier d'enquête sera déposé cet automne.

Bellevaux

Une rénovation énergétique des deux immeubles datant de 1947, composés de 44 logements.

Le dossier d'enquête sera déposé cet hiver.

Rénovations à l'étude

Les groupes Reposoir I, Fontenay et Marc-Dufour font actuellement l'objet d'études de rénovation énergétique.

Bien entendu, tous les locataires concernés par ces rénovations seront contactés et informés en temps opportun.

Construction achevée

Divonne

La construction de cet immeuble à Nyon, MINERGIE-P-ECO, comprenant 45 logements et un magasin Denner au rez-de-chaussée, est terminée.



Les locataires ont pu prendre possession de leurs logements en mai 2024, le magasin Denner a ouvert ses portes début septembre, avec une affluence record de 3'000 clients les 3 premiers jours.

C'est le premier magasin Denner ECO de Suisse. Tous les travaux, l'agencement, le mobilier et les installations techniques devaient répondre au standard MINERGIE-ECO. Une grande première.

En termes de biodiversité, la Ville de Nyon a prévu de réaménager les abords de la route de Divonne avec de nombreux arbres et des zones végétalisées.

Constructions en cours

Crêtes

Notre chantier emblématique à Lausanne, à la rue des Crêtes, a maintenant commencé. Nous allons construire un immeuble comprenant 105 logements et des activités : un APEMS, des commerces et des locaux d'activités pour les jeunes.

La création de 2 salles de quartier, dont une sur le toit, et des jardins potagers en toiture sont prévus.

La démolition a commencé en mai dernier, après 6 mois de curage et désamiantage des anciens immeubles rachetés à la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne.

C'est notre nouvel immeuble en brique.

Bussigny III

Ce chantier a débuté en avril dernier. Il comprendra 2 immeubles MINERGIE-A-ECO, soit des bâtiments autonomes en matière d'énergie, de chauffage et d'électricité. Il abritera 47 logements et une salle de quartier.

C'est notre prochain immeuble en bois.

Montpreveyres

Composé de deux bâtiments de 6 logements chacun, ce projet aura une isolation faite de paille, nous espérons qu'elle résistera au souffle du loup !

M. Brülhart arrive à terme de son exposé et passe la parole à M. Vetsch.

M. Vetsch, avant de se lancer dans les chiffres, propose d'aborder le thème du développement informatique qui s'avère nécessaire en regard de la nouvelle organisation.

Il remercie les locataires qui se sont annoncés, suite à son appel lors de la dernière Assemblée générale, pour mener des réflexions tout au long de l'année. L'objectif est un futur digital, durable et inclusif. Les locataires seront informés de son avancement au fur et à mesure.

Il constate que le nombre de sociétaires et locataires qui utilise l'espace personnel a augmenté depuis l'année dernière. Cet espace contient toutes les informations mises à disposition par l'administration et il est entièrement sécurisé. Il sera de plus en plus utilisé pour diffuser des informations, pour communiquer avec les sociétaires et apporter des solutions de facilité dans l'interaction.

Toutes ces évolutions informatiques et la stratégie développée en 2024 et déployée en 2025 ont pu être mises sur pied grâce à M. Olivier Bolay, ici remercié.

Comptes

M. Vetsch souligne que la situation financière de la SCHL est saine et solide.

Conformément aux exigences légales, les comptes 2024 sont également établis dans le respect de la norme SWISS GAAP RPC. M. Vetsch fournit les explications sur les écarts entre la présentation figurant dans le rapport annuel et celle résultant de la norme précitée.

Le rapport complet d'Ernst & Young SA sur les comptes établis selon la norme Swiss GAAP RPC est disponible sur simple demande auprès du service de comptabilité.

Le président remercie M. Vetsch et ouvre la discussion sur le rapport annuel, les comptes et le rapport de révision.

Mme Marlyse Dormond Béguelin souhaite savoir si, dans le cadre des rénovations projetées, la SCHL envisage un raccordement des immeubles concernés au chauffage à distance (CAD).

Le président souligne que la SCHL œuvre à réduire l'empreinte carbone de ses immeubles, et l'un des moyens les plus sûrs d'y arriver est le remplacement de tous les chauffages à mazout et au gaz par des chauffages non émetteurs de gaz carboniques. Le CAD est l'un des éléments les plus indiqués pour y arriver. A mesure de l'avancement des travaux du CAD, la SCHL y connectera ses immeubles. Pour certains groupes, nous devons néanmoins prolonger la durée de vie des chauffages actuels en attendant l'arrivée du CAD, voire faire usage de pompes à chaleur dans l'intervalle. L'exploitation des installations offertes par les pouvoirs publics représente clairement un axe de développement majeur.

La parole n'est plus demandée.

Conformément à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée adopte à l'unanimité le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2024.

5. AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'administration propose de rémunérer les parts sociales à 2.5%.

6. DECHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée donne, hormis une opposition, décharge au Conseil d'administration pour sa gestion.

7. MODIFICATION DES STATUTS

Le président parcourt, sans projection, le fascicule détaillant les modifications statutaires qui sont proposées à l'Assemblée.

Il souligne que ces propositions visent à adapter nos statuts à l'évolution du cadre légal et à prendre compte l'évolution de notre gouvernance.

L'Office fédéral du logement a revu et approuvé le projet.

Le procès-verbal authentique qui constate l'adoption de ces statuts modifiés par le vote de ce jour est annexé au présent document.

8. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement des mandats

Le président demande si l'Assemblée est disposée à procéder aux réélections par un unique vote ou par des votes individuels. L'Assemblée décide de procéder par un seul vote au renouvellement des mandats de 4 administrateurs.

Elle renouvelle par un vote à main levée, hormis une opposition et quelques abstentions, pour une période de 3 ans, les mandats de :

- **Madame Magali Grandjean**
- **Madame Fatima Luzia Magalhaes**
- **Monsieur Julien Cartier**
- **Monsieur Quentin Roubaty**

9. ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Pour remplacer Madame Natacha Akribas, membre de la Commission de gestion non rééligible, **l'Assemblée élit à l'unanimité, pour une durée de 5 ans, par un vote à main levée :**

- **Madame Catalina Vilarino Villar, locataire au chemin des Moulins 2 à Lausanne.**

10. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

L'Assemblée élit à l'unanimité, par un vote à main levée, la société Ernst & Young à Lausanne pour une année.

11. DIVERS

Le président rappelle qu'aucune proposition devant faire l'objet d'un vote n'a été adressée au Conseil d'administration.

Cependant, avant de passer la parole aux personnes présentes, il tient à consulter l'Assemblée à titre purement informatif sur le sujet des chiens.

En effet, chaque année ou presque, la SCHL reçoit des demandes de locataires qui souhaiteraient que nous autorisions la détention de chiens dans nos immeubles. L'un d'eux nous a demandé de faire réviser notre pratique par cette Assemblée générale.

Mais cette question est d'ordre réglementaire, et donc, selon notre organisation, il appartient au Bureau du Conseil d'en décider. Cette assemblée n'a pas de compétence pour voter sur une telle proposition. C'est pourquoi celle-ci ne pouvait pas figurer à l'ordre du jour.

En 2021 nous avons procédé à une large enquête auprès de nos locataires et il a été confirmé de manière évidente que ce n'était pas une attente. Seuls sept locataires sur un échantillon représentatif de 493 interrogés s'étaient manifestés en faveur de l'autorisation de détention de chiens.

Précédemment, au milieu des années 2010, cette assemblée avait débattu du sujet et s'était clairement opposée à un changement de notre règle qui date de la création de la SCHL, en 1920.

Nos services de gérance et la direction, tout comme notre Conseil d'administration, sont toujours fermement opposés à une réforme de notre pratique d'interdiction. Hormis les cas prescrits par l'Assurance-invalidité.

Ce soir, nous n'allons pas ouvrir une controverse sur les inconvénients d'avoir un chien pour voisin ou, au contraire, la beauté d'en faire un compagnon de vie. Car nous savons bien que les opinions à cet égard sont généralement très tranchées.

Mais nous serions disposés à étudier une évolution de notre pratique s'il s'avérait que nos locataires désirent massivement un changement.

Pour être équitable, nous devrions tous les consulter.

Le président profite de la nombreuse présence de ce soir pour effectuer une prise de température. Il demande à l'Assemblée de s'exprimer par une levée de main.

Il s'avère qu'une écrasante majorité soutient le maintien de l'interdiction des chiens au sein de nos immeubles.

Le président remercie toutes et tous de leur participation à ce sondage qui ne manquera pas de guider les réflexions du Conseil d'administration.

Il passe la parole aux personnes qui désirent la prendre.

Madame Charlotte Donelli, locataire à la route de Divonne 39 à Nyon, souhaiterait savoir pour quelle raison les balcons en façade Nord n'ont pas été équipés de stores banne.

M. Brülhart lui répond que cette installation n'a pas été jugée utile lors de la conception du projet étant donné que cette façade n'est pas ensoleillée. Il souligne toutefois que la SCHL est à l'écoute des locataires pour trouver une solution.

Madame Lantosa Pisler, locataire à l'avenue Marc-Dufour 58, demande pourquoi les concubins ne peuvent pas adhérer à la coopérative.

Le président l'informe que les concubins non enregistrés peuvent depuis toujours adhérer à la SCHL à condition qu'ils produisent l'attestation du contrôle des habitants qui prouve une vie commune depuis 5 ans au moins.

Quant à l'espace personnel, Mme Pisler aimerait savoir s'il pourrait devenir une sorte de base de données avec l'historique des échanges et des demandes adressées à la gérance.

M. Vetsch considère que cela sera certainement envisageable au niveau digital mais la question devra être analysée en regard de la Loi sur la protection des données. Il prend note de cette suggestion.

Madame Christine Delhomme, locataire au chemin de la Tour-Grise 12, remercie le personnel de son travail, de son investissement et souhaite connaître la politique de la SCHL concernant la biodiversité. Elle aimerait savoir ce que la SCHL met en œuvre pour protéger les arbres qui font partie de notre patrimoine.

Le président la rassure et lui confirme que la SCHL porte un intérêt particulier à la conservation de ses jardins et de leur aménagement. Elle travaille, depuis plus de 10 ans,

de concert avec le SPADOM, Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne, pour apprendre de leurs spécialistes et d'aménager nos extérieurs de la manière la plus favorable à la biodiversité. L'abattage d'un arbre est très rare et intervient uniquement s'il est jugé nécessaire pour des raisons de sécurité et dans le cadre de travaux de construction ou de rénovations.

La SCHL a une sensibilité sincère pour notre environnement et la biodiversité en ville et y consacre un investissement financier important.

Monsieur Julien Furrer, locataire à l'avenue des Alpes 24 à Pully, président de l'association du quartier du groupe, propose d'intégrer à l'espace personnel un moyen d'échange dédié aux membres des diverses associations de quartier.

M. Waelti salue cette proposition très intéressante. Le développement d'un espace à ce titre sera étudié. M. Vetsch en prend acte.

Madame Petra Meyer, locataire au chemin Charles-Gide 2, se dit étonnée que les places de jeux soient réservées uniquement aux enfants habitant nos immeubles. Ces espaces sont importants et précieux pour que les enfants puissent évoluer à l'extérieur avec leurs copains venant d'ailleurs s'ils le souhaitent.

Le président prend acte de cette remarque qu'il considère comme une évidence. Nos équipes mèneront une réflexion conjointe à ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de cette 104^e Assemblée générale, le président invite les participant·e·s à rester dans la salle pour partager un repas entre voisin·e·s et ami·e·s afin de clore agréablement cette soirée. Il leur donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine, le jeudi 11 juin 2026, au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL.

La séance est levée à 21h10.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

Le président :

Le secrétaire :

Claude Waelti

Serge Willommet

La préposée au procès-verbal :

Mirjam Salanitro